



Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 28 AVR. 2026

ID : 062-216209080-20260423-23_2026-DE

**MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-23**

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt-six,
Le 23 avril à 19 heures,

Date de convocation : Le 16 avril 2026
Date d'affichage : Le 16 avril 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Présents :

Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Tatiana LECUYER, Alain FIX, Valérie DELATTRE, Bernard MOUSSAY, Sylviane CORNET, Jean-Pierre FLOUR, Nicole MAGNIER, Philippe LELIEVRE, Valérie MANCHUELLE GILLET, Calypso HOLUIGUE, Benjamin DESENCLOS, Marion LANNOY, Jean-Pierre KINOO, Delphine LEDOUX,

17/19

Excusé :

- Patrick GOMEL donne pouvoir à Benjamin DESENCLOS
- Julien DIEU donne pouvoir à Philippe LELIEVRE

2/19

Absent :

0/19

Valérie DELATTRE est nommée secrétaire de séance.

VENTE DE TERRAIN COMMUNAL

Cette délibération annule et remplace la délibération n°39-2025 du 16 décembre 2025.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la parcelle AI 147 est née de la division de la parcelle AI 34.

D'une surface de 371m², cette parcelle est concernée par le dépôt d'un permis de construire de maison individuelle accordée le 14/08/2024. Devant cette parcelle, il existe une surface de terrain communal avec bouche à incendie. Partie du terrain communal que le propriétaire de la parcelle AI 147 occupe actuellement.

La précédente délibération estimait le prix de vente à 150,00€/m².

Il est proposé de fixer le prix de vente à 90,00€/m².

Les coûts de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire demande aux membres :

- L'autorisation de soumettre l'espace communal à la vente
- De proposer la vente prioritairement à M Philippe DUPUIS, propriétaire de la parcelle AI 147,
- De signer tout document se rapportant à la vente de la parcelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (19 voix) accepte la proposition de Monsieur le Maire.

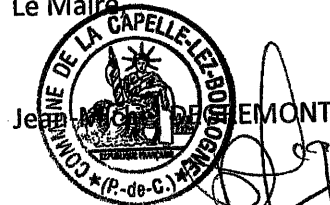
Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-Lès-Boulogne, le 23/04/2026

Le Maire



Certifié et rendu exécutoire le : 28.04.2028 .

A large, stylized handwritten signature, likely of the official certifying the document, is written over the text 'Certifié et rendu exécutoire le : 28.04.2028 .'. The signature is composed of several loops and a long horizontal stroke.